



Disposant de milieux naturels emblématiques et préservés, le territoire de Saint-Flour Communauté doit tirer parti de ces richesses écologiques pour développer un système alimentaire vertueux mettant en valeur les productions de qualité et durables.

LE DIAGNOSTIC

5 | ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT

PHOTO : © HÉRVE VIDAL

Le territoire de Saint-Flour Communauté se caractérise par la naturalité de ses espaces et sa situation en tête de bassin versant. Les éléments de biodiversité qui structurent le paysage, associés à un patrimoine bâti et vernaculaire remarquable, composent une identité forte et qualitative qu'il convient de préserver.

Dans le cadre de son projet de territoire, Saint-Flour Communauté veut considérer la richesse écologique du territoire pour développer un projet respectueux des équilibres naturels. Le développement ne doit pas se faire au détriment des ressources naturelles, mais au contraire s'appuyer sur les potentialités que génère cette biodiversité. Tirer parti des services écosystémiques sans surexploiter ou artificialiser les milieux naturels est un gage de développement durable du territoire.

5.1 UN TERRITOIRE QUI SE VEUT RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.1.a LES PROJECTIONS CLIMATIQUES SELON MÉTÉO-FRANCE À L'ÉCHELLE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Grâce à différentes techniques, les chercheurs de Météo-France, ont la capacité de réaliser des projections fines à l'échelle de la France. Pour le territoire de Saint-Flour Communauté il est attendu :



UN RÉCHAUFFEMENT ANNUEL

(Hausse de la température moyenne annuelle : + 1,8°C à Saint-Flour entre 1947 et 2019 / augmentation plus marquée au printemps (+1,8°C) et en été (+2,6°C))



UNE FAIBLE ÉVOLUTION DES PRÉCIPITATIONS ANNUELLES

(mais des contrastes saisonniers marqués)



UNE DIMINUTION DES JOURS DE GEL

(un déficit d'enneigement : manteau neigeux inférieur à 50 cm en-dessous de 1200-1300 mètres d'altitude entre 1991 et 2010)



UN ASSÈCHEMENT DES SOLS

...de plus en plus marqué

5.1.b LES ENGAGEMENTS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Saint-Flour Communauté est consciente de ses vulnérabilités face à ce dérèglement climatique avec :

- Une part importante de sa population âgée de plus de 65 ans ;
- Une prépondérance des activités économiques reposant sur un environnement naturel préservé, l'agriculture et le tourisme.

Ainsi, pour être résiliente, l'intercommunalité, en lien avec le SYTEC, s'est engagée sur plusieurs plans d'actions visant à accélérer la transition écologique du territoire :

Juillet 2015

Signature d'une première convention « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) comprenant des actions contribuant à l'atténuation du changement climatique, à la réduction des besoins énergétiques et au développement des énergies renouvelables ;

Octobre 2016

Signature d'une seconde convention TEPCV ;

Janvier 2017

Engagement du SYTEC dans une démarche « Territoire à Énergie Positive » (TEPos) avec l'objectif de couvrir l'intégralité des consommations énergétiques du territoire par une production d'énergies renouvelables locales, d'ici 2030 ;

Mai 2019

Engagement dans l'élaboration d'un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) ; outil de planification pour maîtriser la consommation d'énergie, s'adapter au changement climatique et développer les énergies renouvelables (élaboration par le SYTEC à l'échelle des 2 EPCI de l'Est Cantal) ;

Janvier 2020

Signature du Contrat de Transition Écologique (CTE) des territoires de l'Est Cantal « les territoires de l'Est Cantal, producteurs au naturel » ;

Juillet 2021

Signature d'un Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Énergétique (CRTE) en faveur de la transition écologique et de la cohésion des territoires, conclu pour 6 années.

5.1.c UN EXEMPLE DE PROJET DANS LE CANTAL : AP3C ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

(Source : site www.sidam-massifcentral.fr/developpement/ap3c/)

Le projet de Recherche et Développement « AP3C » a été lancé en septembre 2015 et doit s'achever en 2021. Il a pour ambition d'obtenir des informations localisées permettant une analyse fine des impacts du changement climatique sur le territoire. Les 3 objectifs opérationnels visés sont :

- caractériser les scénarii d'évolution des systèmes d'exploitation ;
- adapter les outils de conseil au changement climatique ;
- sensibiliser les acteurs du monde agricole.

Ce projet est animé par le Service Interdépartemental pour l'Animation du Massif central (SidAM), avec les compétences des ingénieurs de 11 Chambres d'Agriculture (Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loire, Lot, Lozère et Puy-de-Dôme) et de l'Institut de l'élevage.

Une centaine de stations météo sont mobilisées sur l'ensemble du Massif central dont 7 sont situées dans le département du Cantal et 2 sur le territoire de Saint-Flour Communauté (Coltines et Saint-Flour). Les principales évolutions agro-climatiques attendues sur ces deux stations sont les suivantes :

		STATION DE COLTINES			STATION DE SAINT-FLOUR		
		ENSILAGE	FOIN PRÉCOCE	FOIN TARDIF	ENSILAGE	FOIN PRÉCOCE	FOIN TARDIF
PRINTEMPS (Mars, Avr., Mai)	1980	12/06	01/07	17/07	06/06	25/06	09/07
	2020	26/05	16/06	04/07	20/05	09/06	24/06
	2050	12/05	05/06	21/06	08/05	28/05	13/06
ÉTÉ (Juin, Juil., Août)			STATION DE COLTINES		STATION DE SAINT-FLOUR		
			Nb de jours > 25°C	Nb de jours > 30°C	Nb de jours > 25°C	Nb de jours > 30°C	
	2020		35,8	7,8	37	7,6	
2050		43	11	40	8		
AUTOMNE (Sept., Oct., Nov.)			STATION DE COLTINES		STATION DE SAINT-FLOUR		
			1ère forte gelée d'automne (-5°C)		1ère forte gelée d'automne (-5°C)		
	1980		31 oct.		14 nov.		
	2020		04 nov.		21 nov.		
2050		02 nov.		26 nov.			
HIVER (Déc., Janv., Févr.)			STATION DE COLTINES		STATION DE SAINT-FLOUR		
			Démarrage de végétation	Date de mise à l'herbe	Démarrage de végétation	Date de mise à l'herbe	
	1980		24/03	15/04	20/03	12/04	
	2020		01/03	27/03	24/02	23/03	
	2050		13/02	16/03	10/02	15/03	



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LES DÉMARCHES ENGAGÉES PAR SAINT-LOUR COMMUNAUTÉ

Source : SOLAGRO et SYTEC 2017

TEPos - Territoire à Énergie Positive

Le Syndicat des territoires de l'Est-Cantal (SYTEC) s'est engagé dans une démarche de transition énergétique avec la signature, en 2017, de la convention portant la labellisation « Territoire à énergie positive » (TEPos) avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

L'objectif, à l'horizon 2030, est de couvrir les consommations énergétiques du territoire par une production locale d'énergies renouvelables, compatible avec les paysages.

En 2016, un diagnostic énergétique a été mené afin de déterminer les freins, les leviers et les opportunités du territoire pour mener à bien cette transition énergétique.

Pour contribuer au développement des énergies renouvelables et thermiques, le SYTEC a signé un Contrat d'Objectif de développement Territorial des Énergies Renouvelables thermiques (COT EnR) avec l'ADEME en 2019 pour rendre accessibles les aides du Fonds chaleur aux entreprises et collectivités du territoire.

PCAET - Plan Climat Air Énergie Territorial

Saint-Flour Communauté s'est engagée en novembre 2018 dans l'élaboration d'un PCAET. Il s'inscrit dans la stratégie du projet de développement durable territorial de Saint-Flour Communauté. La compétence d'élaboration de ce plan a été transférée au SYTEC.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique sera élaboré à l'horizon 2023.

Il aura pour objectif de développer la production d'énergie renouvelable, de réduire les Gaz à Effets de Serre (GES), de diminuer l'impact sur l'environnement lié à la mobilité des personnes et des marchandises, d'agir contre la précarité énergétique et d'encourager l'adoption de comportement écoresponsable.

ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT / LA RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les enjeux de la résilience face au changement climatique

Le changement climatique, accentué par les activités humaines, est de plus en plus perceptible. Il impacte notamment l'agriculture avec des hivers moins enneigés et des étés plus secs. Les ressources en eau et en fourrage diminuent parfois drastiquement. Aussi, il paraît pertinent d'agir à deux niveaux : réduire les activités aggravant le changement climatique et adapter les pratiques agricoles pour les rendre plus résilientes face aux événements climatiques extrêmes.

SOUS-THÉMATIQUE

Enjeux

AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

S'associer aux démarches favorisant la résilience des exploitations face au changement climatique.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Répondre aux objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du SCoT de l'Est Cantal ainsi que du PADD du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

5.2 UNE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES MALGRÉ UNE FORTE PRODUCTION ÉLECTRIQUE LOCALE

Source : ORCAE 2021

La consommation d'énergie, de tout type, est intrinsèquement liée aux activités humaines et notamment celles en lien avec notre alimentation (production, transport, transformation, commercialisation, consommation). La filière alimentaire a aussi la possibilité d'être mobilisée pour la production d'énergie (équipement des toitures en panneaux photovoltaïques, bio gaz, bio carburant...).

Ces énergies sont d'origines diverses : solaire, thermique, hydraulique, nucléaire, fossile, déchets organiques... Leur production peut avoir des conséquences néfastes pour l'environnement. Il est donc primordial de réfléchir à la fois à une consommation raisonnée de ces énergies et en parallèle d'utiliser des modes de production durables.

5.2.a LES ÉNERGIES PRODUITES ET CONSOMMÉES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ EN 2018

Avec son réseau de cours d'eau important, son agriculture d'élevage majoritaire, ses terrains vallonnés et ses forêts, Saint-Flour Communauté a un potentiel de production d'énergie diversifié. Cependant, le climat hivernal rude, la précarité énergétique et l'habitat diffus sur le territoire accentuent la consommation d'énergie.

UNE PRODUCTION AUJOURD'HUI MAJORITAIREMENT Tournée VERS L'HYDRO-ÉLECTRICITÉ

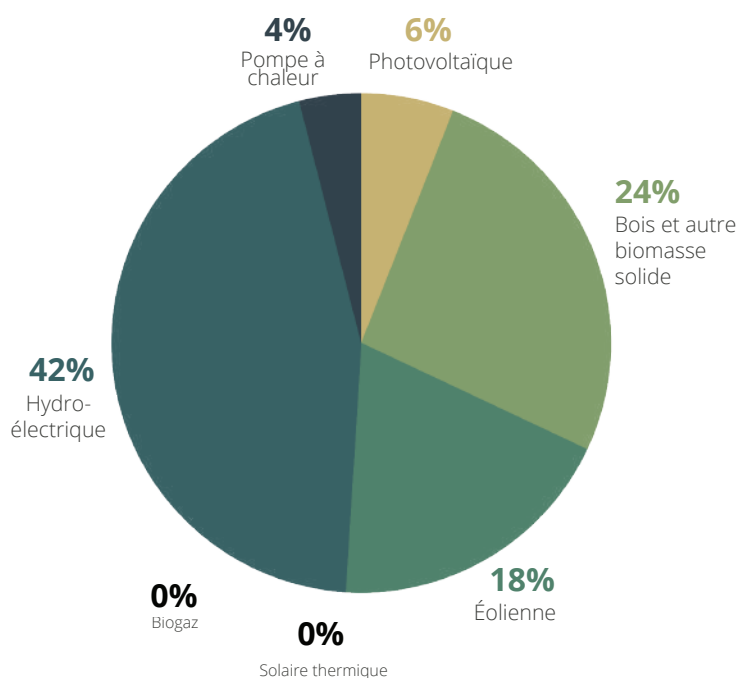
Répartition de la production par type d'énergie

En termes de volume d'énergie produite (460 GWh/an), l'hydroélectricité se situe en première position (42% de l'énergie produite), notamment avec le barrage de Grandval. Long de 376 mètres et haut de 79 mètres ce barrage est construit sur La Truyère. En termes de production électrique, le territoire accueille aussi cinq parcs éoliens regroupant une vingtaine d'éoliennes (18% de l'énergie produite) et environ 300 installations photovoltaïques (6% de l'énergie produite). De plus, grâce à ses sources d'eaux chaudes naturelles, la commune de Chaudes-Aigues est en partie alimentée par la géothermie.

Concernant les pompes à chaleur, environ 899 sont installées sur le territoire mais celles-ci représentent une faible part de la production totale d'énergie (4%).

Enfin, le bois et les autres combustibles solides représentent 24% de la production d'énergie sur le territoire. Le biogaz et le solaire thermique sont encore peu développés.

Finalement, 66% de la production sont consacrés à de l'énergie électrique et 34% à de l'énergie thermique.



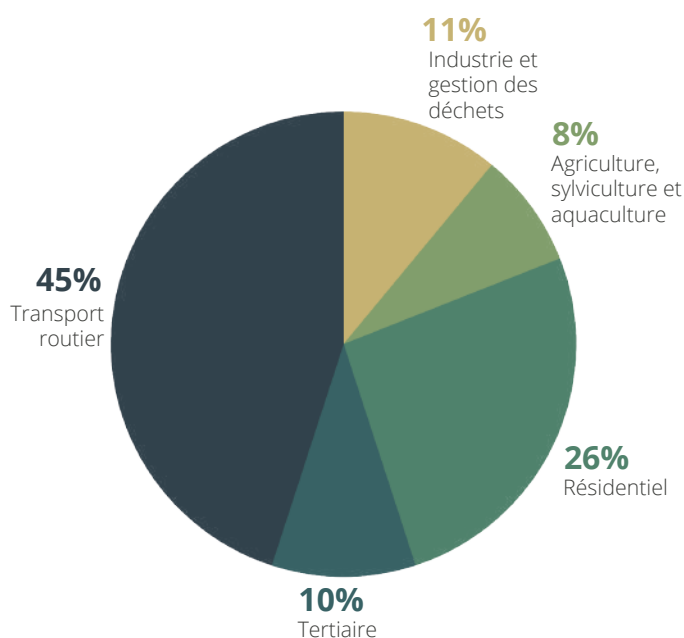
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir de ressources naturelles qui :

- se renouvellent à court terme : la biomasse (déchets organiques, production végétale spécifique, bois...);
- sont inépuisables : les rayons du soleil, la chaleur de la Terre, la puissance du courant, la force du vent.

Elle s'oppose aux énergies non renouvelables qui sont elles produites à partir de ressources naturelles qui se renouvellent à très long terme, de façon négligeable à l'échelle humaine comme la biomasse fossile (pétrole), les matières fissiles (énergie nucléaire).

À l'échelle de Saint-Flour Communauté, comme le montre le graphique précédent, les énergies renouvelables produites sont majoritairement d'origine hydraulique, solaire, éolienne, thermique ou organique (bois).

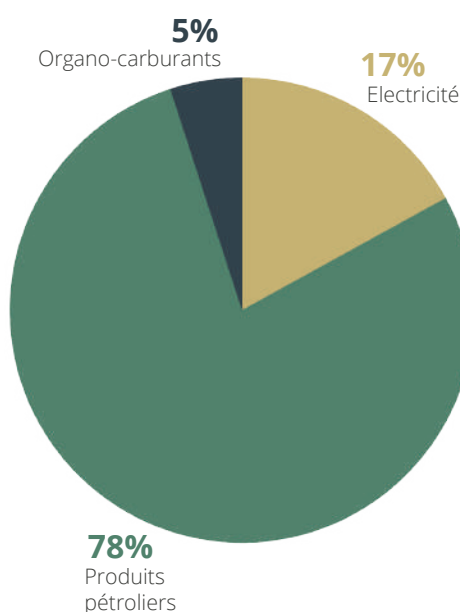


LA RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Source : ORCAE 2021

En 2018, environ 819 GWh d'énergies de tout type et tout secteur confondu ont été consommées sur le territoire.

L'intercommunalité est un territoire rural avec peu d'industries, de nombreux logements vieillissants et mal isolés thermiquement et où les trajets sont majoritairement réalisés en voiture. Aussi, la consommation d'énergie est majoritairement concentrée dans les secteurs du transport routier (45% répartis également entre le transport de marchandises et de personnes) et du résidentiel (26% dont 70% pour le chauffage).



LA RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION PAR TYPE D'ÉNERGIE AU SEIN DU SECTEUR AGRICOLE

Source : ORCAE 2021

Le secteur de l'agriculture, quant à lui, représente une faible part de la consommation totale d'énergie (8%). Cependant, en regardant le détail de cette consommation, on constate que 78% est d'origine pétrolière destinée à 97% pour le fonctionnement des engins agricoles. L'agriculture est donc largement dépendante de l'énergie fossile.

LE DIAGNOSTIC

ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT / LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

Saint-Flour Communauté, à travers son projet de territoire 2021-2026, a fait de la transition écologique et énergétique un axe à part entière.

L'axe 6 "Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique", donne pour objectif de :

- Favoriser la sobriété énergétique avec :

- la limitation des consommations énergétiques du bâti public et privé, et des équipements publics;
- l'optimisation des aménagements pour permettre les déplacements non motorisés ou à faible empreinte carbone.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager avec :

- l'identification des secteurs à privilégier pour l'accueil de sources de production d'énergie renouvelable en privilégiant l'utilisation du foncier déjà artificialisé;
- la promotion des dispositifs d'autoconsommation (recyclage des eaux, solaire thermique, petite éolienne,...);
- la favorisation de l'utilisation des ressources bois locales, tout en garantissant une gestion durable des espaces forestiers;
- la préservation des couloirs migratoires et des grands paysages lors du développement de projets d'infrastructures énergétiques et numériques, et limiter les nuisances.

Cet axe est également complété par l'objectif 1.6 tendant à favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat.

RÉSEAU DE CHALEUR DE BESSERETTE



RÉSEAU DE CHALEUR DE VOLZAC



5.2.b FOCUS SUR LES SECTEURS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

Source : Campus Développement (Diagnostic environnemental PLUi - Tome 2) 2019c

Le secteur agricole, pendant l'étape de production, est peu consommateur d'énergie mis à part de l'énergie fossile pour le fonctionnement des machines agricoles. Cependant, les secteurs agricoles et agro-alimentaires, avec les flux des denrées alimentaires et des animaux, sont largement concernés par l'énergie consommée sur le territoire pour le transport.

Ainsi, un enjeu autour de la logistique des flux alimentaires du territoire et de la dépendance des exploitations aux énergies fossiles doit être identifié.

Au niveau de la production d'énergie, les secteurs agricole et agro-alimentaire offrent des potentiels dans divers domaines :

- **Le photovoltaïque** : les bâtiments agricoles représentent 20,6% des toitures mobilisables pour le développement du photovoltaïque.
- **Le bois-énergie** : actuellement, quelques initiatives locales sont en cours :
 - La production de bois-énergie par des agriculteurs ;
 - Une chaufferie industrielle dans l'usine Bonilait à Saint-Flour ;
 - 16 000 tonnes de bois par an ;
 - 76% issues de l'exploitation forestière ;
 - 24% de produits connexes d'industrie du bois ;
 - 100 km de rayon d'approvisionnement.
- **La méthanisation ou biogaz** : actuellement il n'existe pas d'unité de méthanisation sur le territoire, pourtant les déjections d'élevage représentent 98% des potentiels de méthanisation par type d'intrants. De plus, les déchets de la restauration collective, non comptabilisés dans le calcul, constituent un gisement méthanogène facilement mobilisable.

Enfin, pour appuyer ce développement de production énergétique, le programme TEPos propose des actions spécifiques au secteur agricole :

- Étudier les potentialités de mobilisation-transformation commercialisation de la biomasse agricole et forestière pour les matériaux (de construction) et d'énergie ;
- Lancer un appel à projets collectif pour équiper les toitures agricoles ;
- Réaliser un schéma territorial biogaz-méthanisation.

ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT/ LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

Les enjeux de la consommation et de la production d'énergie

Malgré une forte capacité de production énergétique, liée à l'hydroélectricité, le territoire de Saint-Flour Communauté reste dépendant des énergies fossiles pour satisfaire ses besoins. La répartition de la consommation énergétique par secteurs d'activité montre la prédominance du secteur du transport routier en raison d'une forte dépendance du territoire à l'utilisation du véhicule individuel (45%) et du secteur résidentiel (principalement lié au chauffage – 26 %).

Aussi, la collectivité souhaite prôner la sobriété énergétique et optimiser le mix de production en considérant les potentiels majeurs du territoire et les sensibilités environnementales et paysagères.

SOUS-THÉMATIQUE	Enjeux
CONSOMMATION	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser la logistique des flux des denrées alimentaires. Sensibiliser les acteurs du territoire aux énergies renouvelables. Optimiser le mix énergétique en considérant les potentialités majeures du territoire et les sensibilités environnementales.
PRODUCTION	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les secteurs géographiques à privilégier pour l'accueil de sources de production d'énergies renouvelables en agriculture en privilégiant l'utilisation du foncier déjà artificialisé et dégradé. Faciliter la production d'énergie renouvelable en agriculture (installations photovoltaïques en toiture de bâtiments agricoles, bois-énergie, méthanisation...).

5.3 UN FORT POTENTIEL DE SÉQUESTRATION CARBONE DANS LES ESPACES NATURELS

5.3.a L'EMPREINTE CARBONE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

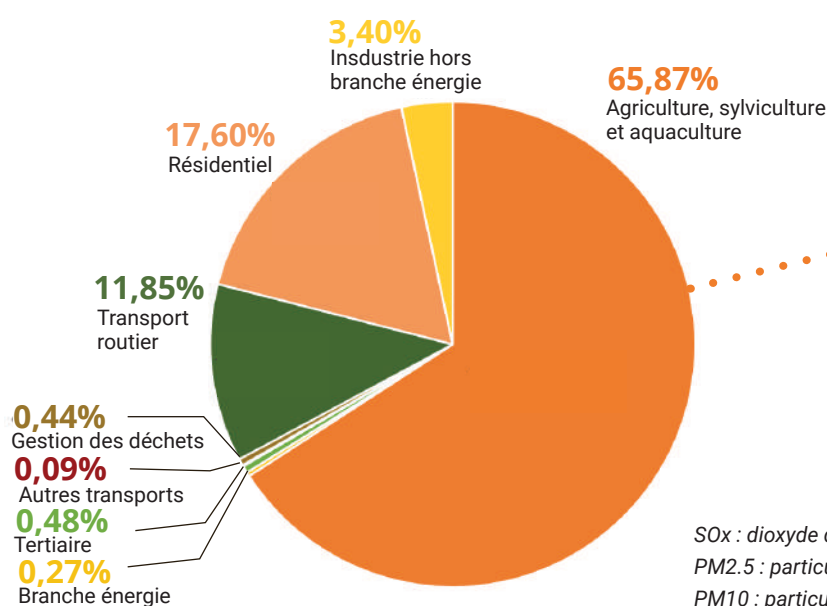
Source : ORCAE 2021

L'étude des émissions et des séquestrations de carbone est un indicateur de l'impact du territoire sur le changement climatique. Une unité de mesure a été développée afin de pouvoir comparer tous les gaz entre eux, c'est l'équivalent CO₂. C'est pourquoi en règle générale il est sujet d'émissions et de séquestrations carbone alors qu'en réalité plusieurs gaz sont concernés.

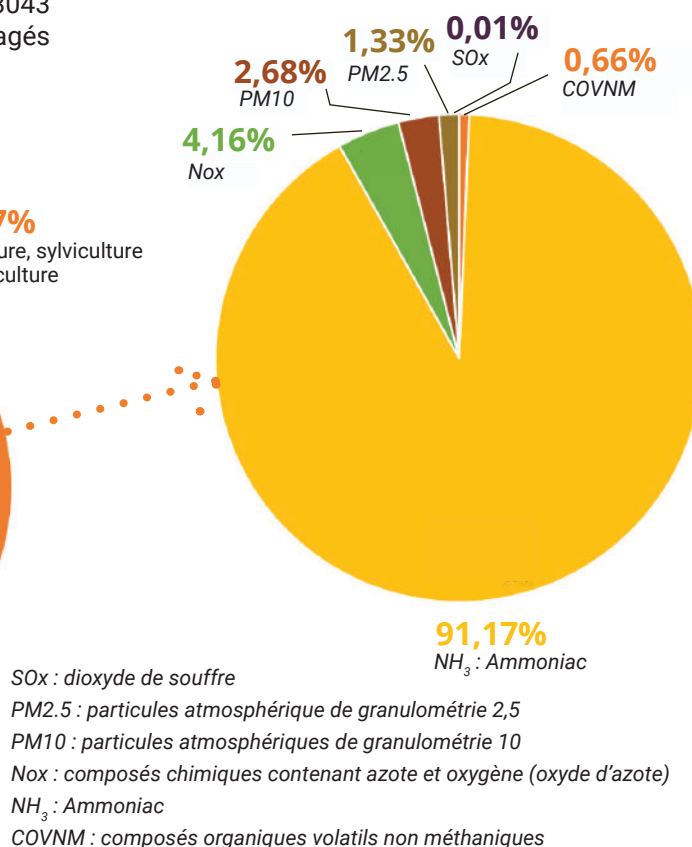
Pour plus de détails, un zoom est réalisé sur les particules atmosphériques (page 76) et les gaz à effet de serre (page 78).

L'EMPREINTE CARBONE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

En 2018, à l'échelle de Saint-Flour Communauté, 3043 tonnes de polluants atmosphériques ont été dégagés tous secteurs confondus.



POLLUANTS ÉMIS PAR L'AGRICULTURE



La majorité des polluants sont émis par le secteur agricole, sylvicole et aquacole (66%). Viennent ensuite le secteur résidentiel (18%) et le secteur du transport routier (12%).

Le secteur agricole, sylvicole et aquacole dégage majoritairement du NH₃.

Le secteur résidentiel quant à lui dégage principalement des particules atmosphériques. Enfin, le secteur du transport routier est responsable des dégagements de NOx.

Dans un territoire rural agricole de montagne, ces émissions de polluants sont logiques. Le principal moyen de transport des personnes et des marchandises est le transport routier, les hivers étant longs et froids, il est nécessaire de se chauffer durant de longues périodes. Enfin, le secteur agricole est majoritairement tourné vers l'élevage bovin. Il est donc logique de constater un taux élevé de NH₃.



LES PARTICULES ATMOSPHÉRIQUES

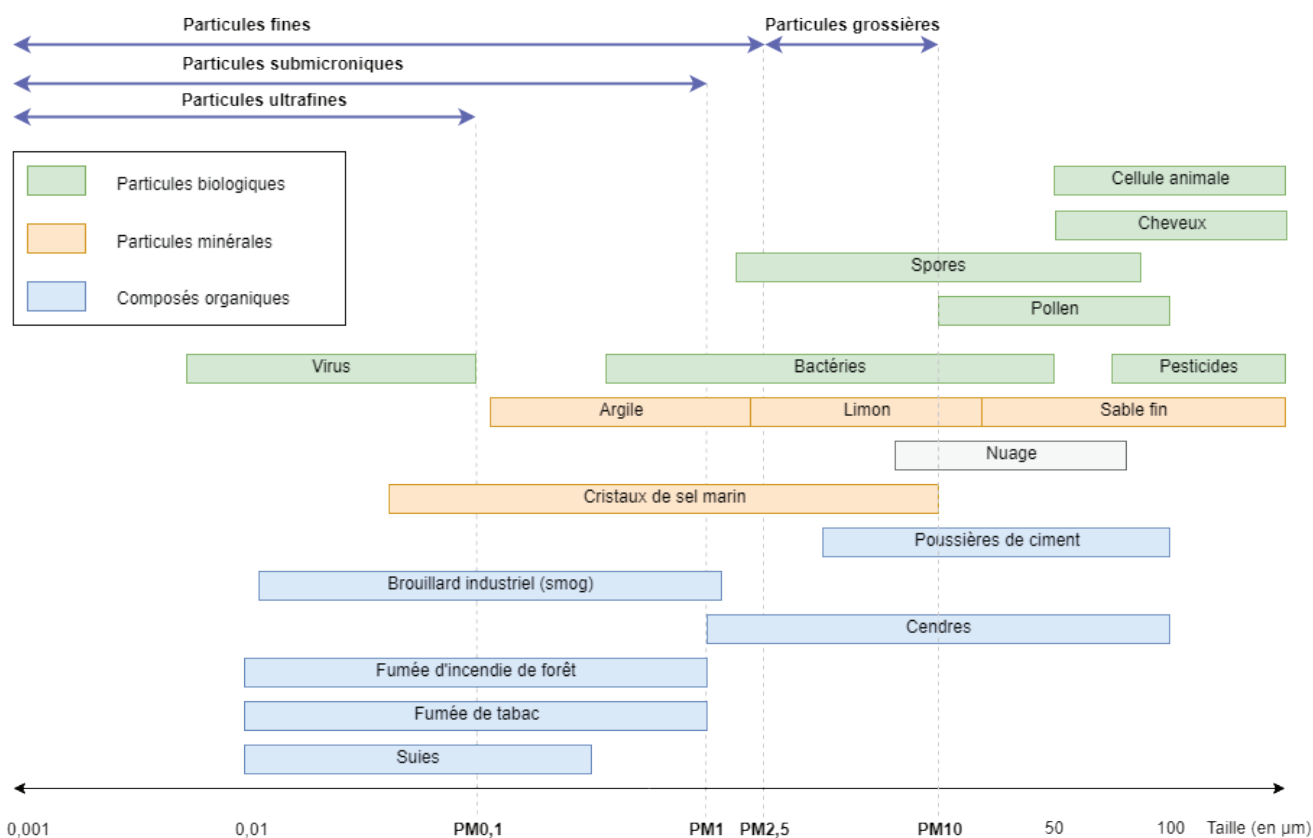
Définition et unité

Les particules sont solides ou liquides, de taille réduite à l'échelle microscopique voire nanoscopique. Elles sont d'origines diverses : naturelle (poussières d'argile, de sable, de feux de végétations, volcaniques ou bien issues des organismes vivants microscopiques bactéries, acariens, moisissures, pollen...) ou anthropique (combustion industrielle, feux de cheminée, ciment, épandage d'engrais, pneus).

Ces particules sont généralement classées par taille bien qu'elles puissent aussi être distinguées selon les effets qu'elles induisent sur la santé, leurs caractéristiques physiques et chimiques etc. Dans le cas de la pollution atmosphérique, on utilise deux granulométries PM2.5 et PM10 (PM = particule matter), le chiffre correspondant au diamètre en micromètres de ces particules.

Globalement, les PM10 ont des effets respiratoires tandis que les PM2.5 ont des effets cardio-vasculaire et neurologique.

Le diagramme ci-dessous permet de visualiser les types de particules en fonction de leur taille.



©Christophe Magdelaine - www.notre-planete.info - Licence CC BY-NC-ND

5.3.b L'EMPREINTE CARBONE DE L'ALIMENTATION

Source : ADEME 2018 ; BARBIER. et al. 2019

L'agriculture n'est pas le seul maillon de la chaîne alimentaire et les autres maillons jouent aussi un rôle dans les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette empreinte carbone de l'alimentation a été étudiée à l'échelle nationale, dont voici une synthèse des résultats.



24% des émissions de GES en France sont liées à l'alimentation.



67% des émissions de GES liées à l'alimentation sont émises par le secteur agricole (1^{er} secteur d'émissions, cf. graphique ci-dessous).



18% des émissions de GES liées à l'alimentation sont une conséquence de la mobilité (2^e secteur d'émissions, cf. graphique ci-dessous) dont :

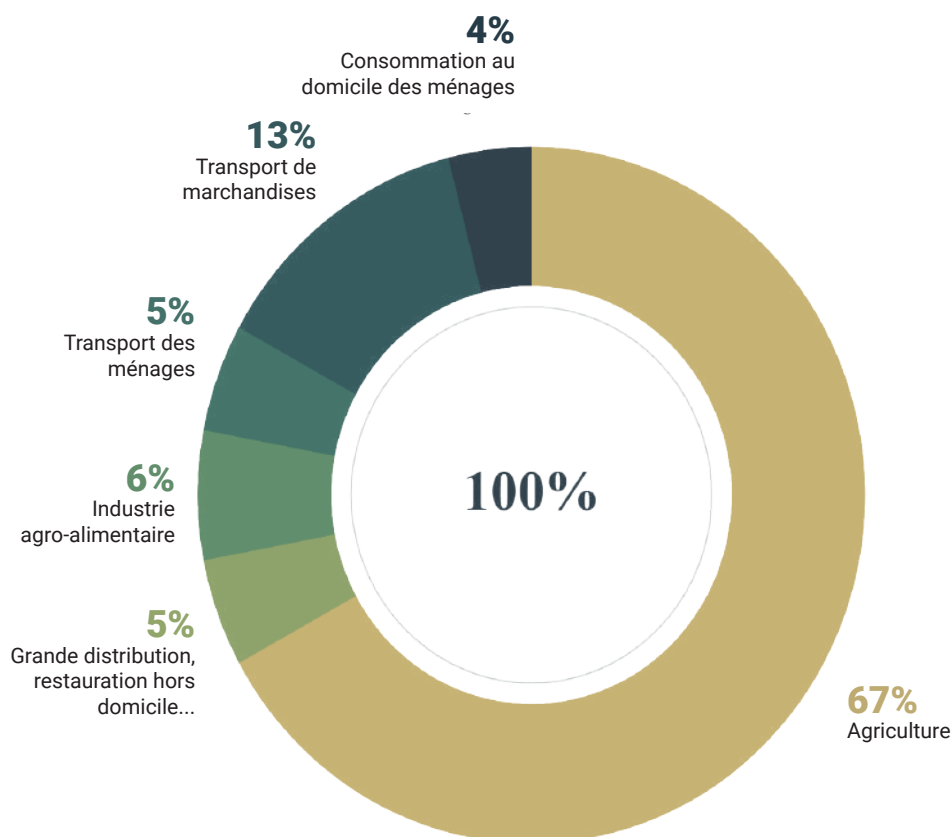
73%

dûs au transport des marchandises

27%

dûs au déplacement des consommateurs :
80% pour les achats
20% en moyenne pour les repas hors domicile
(la part augmente avec le niveau de revenu)

TAUX DE PARTICIPATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ AU BILAN CARBONE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE





LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Définition et unité

Les gaz à effets de serre, souvent cités sous leur acronyme GES, sont le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), le protoxyde d'azote (N_2O) et les gaz fluorés. Ce sont des gaz émis par la plupart des activités humaines. Leurs émissions sont croissantes depuis plus d'un siècle et ont été ciblées comme à l'origine du changement climatique.

Afin de pouvoir comparer les émissions de tous ces gaz, une unité commune a été créée par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) : la tonne équivalent CO_2 (t_{eq} CO_2).

Cette unité attribue, pour une période donnée, un « Potentiel de Réchauffement Global » (PRG) spécifique à chaque gaz en fonction du CO_2 qui sert d'étalon (PRG = 1). D'une autre façon, le PRG désigne l'effet de serre estimé d'un GES. Ce PRG doit toujours être comparé par rapport à une échelle de temps car les effets du CO_2 diffèrent avec le temps. Si l'échelle de temps n'est pas précisée, elle est « par défaut » fixée à 100 ans.

À titre d'exemple : 1 tonne de CH_4 = 28X(1 tonne de CO_2) sur une période de 100 ans. Auparavant, seules les émissions qui résultaient directement des activités réalisées sur le territoire, étaient évaluées. Aujourd'hui, on évalue l'empreinte carbone ; c'est-à-dire l'ensemble des émissions liées à la consommation comme l'impact des produits importés, ainsi que la séquestration carbone qui représente le carbone stocké par les milieux non urbanisés (milieux naturels et agricoles).

Quelques chiffres

Globalement le CH_4 est représentatif des activités agricoles, le N_2O et les autres gaz des procédés industriels et le CO_2 de l'utilisation d'énergie et des déchets.

Une tonne de CO_2 est dégagée à chaque production de :

- 4 700 kg de pommes de terre ;
- 6 000 baguettes de 200 g ;
- 25 caissettes de viande bovine de 10 kg ;
- 526 volailles de 1,9 kg.

Une tonne de CO_2 est également dégagée pour :

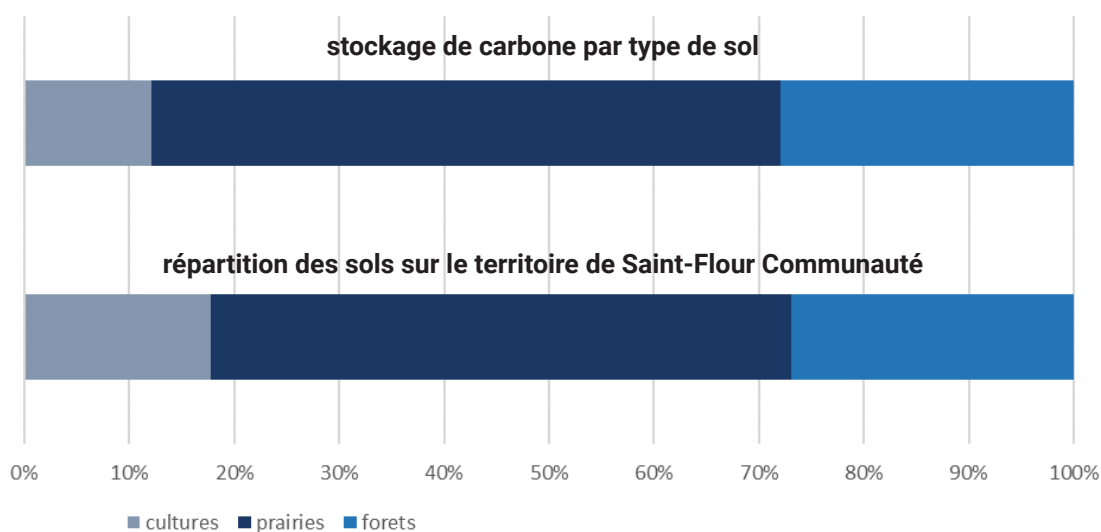
- 97 allers-retours entre les gares ferroviaires de Massiac et Clermont-Ferrand avec une voiture type Twingo (environ 145 km aller-retour) ;
- 227 allers-retours Massiac – Clermont-Ferrand en TER (par trajet 4,4 kg CO_2 eq).

5.3.c LA SÉQUESTRATION CARBONE (Source : ORCAE 2020)

La séquestration carbone est un processus qui extrait le carbone de l'atmosphère et le stocke à long terme. Certains milieux naturels comme les forêts, les prairies naturelles ou les zones humides réalisent naturellement ce processus. Les territoires s'intéressent donc à la conservation de ces assolements notamment afin de pouvoir compenser leurs émissions carbone.

Au niveau du territoire, 36102 kteq CO₂ sont stockés au niveau des forêts, cultures et prairies, répartis comme suit :

RELATION ENTRE SURFACE OCCUPÉE ET PART DU CARBONE STOCKÉ SUR UNE ANNÉE

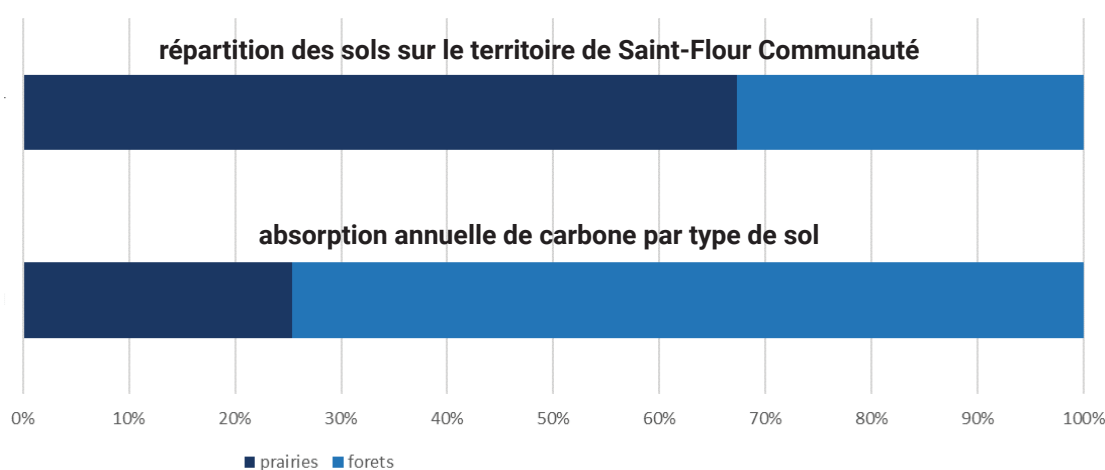


Ainsi, au niveau du territoire intercommunal, ce sont les prairies qui stockent le plus, cela s'explique notamment parce qu'elles occupent la plus grande surface.

Une autre donnée est estimable, celle de la capacité d'absorption annuelle du carbone selon le type de sol.

Le graphique ci-dessous met en avant que les sols forestiers ont une capacité annuelle de stockage plus élevée que les prairies.

RELATION ENTRE SURFACE OCCUPÉE ET ABSORPTION ANNUELLE DE CARBONE



LE DIAGNOSTIC ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT / L'EMPREINTE ET LA SÉQUESTRATION CARBONE

Les enjeux de l'empreinte et de la séquestration carbone

Pour un territoire à forte dominante rurale comme celui de Saint-Flour Communauté, l'enjeu principal, concernant la séquestration carbone, est la préservation des assolements naturels tels que les forêts, les prairies et les zones humides. L'autre enjeu, qui concerne l'empreinte carbone, réside dans les flux de transport.

Une réflexion sera conduite dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

SOUS-THÉMATIQUE	Enjeux
EMPREINTE CARBONE*	Optimiser la logistique des flux des denrées alimentaires. Veiller à la diminution de la dépendance des exploitations aux énergies non renouvelables.
SÉQUESTRATION CARBONE**	Maintenir les assolements permettant une séquestration naturelle du carbone : les forêts, les sols non artificialisés (prairies naturelles, zones humides). Maintenir, restaurer et valoriser les ressources végétales naturelles.

* L'empreinte carbone est un « indicateur estimant la quantité de gaz à effet de serre émise pour satisfaire la consommation au sens large (biens, services, utilisation d'infrastructures) d'un individu, d'une population, d'un territoire ou d'une activité, en tenant compte des émissions liées aux importations et aux exportations quel que soit le lieu de production de ces biens et services (production intérieure ou importations). » Ministère de la Transition Écologique.

** La séquestration carbone est un processus qui capte et stocke le carbone de l'atmosphère par le biais de processus physiques et biologiques tels que la photosynthèse. Certains milieux naturels comme les forêts, les prairies naturelles ou les zones humides réalisent naturellement ce processus.

5.4 UNE GESTION DES DÉCHETS EN ADAPTATION CONSTANTE ET UNE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE À RENFORCER



La gestion des déchets, tout comme l'alimentation, est un sujet qui concerne tout le monde. En effet, le système alimentaire génère des déchets, qu'ils soient directs (le gaspillage alimentaire) ou indirects (les emballages alimentaires, les plastiques agricoles, etc...). Pour des raisons environnementales et économiques il est impératif d'en tenir compte et d'en réduire leur production.

5.4.a LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

Au sein du territoire, la compétence de la gestion des déchets est gérée conjointement par Saint-Flour Communauté et le SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal). Saint-Flour Communauté gère la collecte des déchets et le SYTEC leur traitement.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le territoire est doté :

- D'un centre de tri des emballages papier-carton ;
- D'une installation de stockage des déchets non dangereux ;
- D'une plateforme de compostage des boues et déchets verts.

Une part conséquente des ordures ménagères est composée de produits organiques, comme les déchets alimentaires. Deux actions sont mises en œuvre par le SYTEC pour réduire ces déchets : lutter contre le gaspillage alimentaire et mettre en place des composteurs. En effet, le SYTEC propose aux particuliers des kits de compostage (composteur, bio-seaux) afin de réduire le tonnage des ordures ménagères. Il a aussi mené une action de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires et a installé des composteurs collectifs dans 9 communes du territoire.

En complément, en 2021, Saint-Flour Communauté a confié au SYTEC une étude visant à définir des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des bio-déchets.

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Saint-Flour Communauté assure le ramassage des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères et déchets recyclables des ménages et des professionnels) et des campagnes de collecte spécifiques (plastiques agricoles, encombrants...). Elle gère également les deux déchetteries du territoire. Elle a pour projet de créer une nouvelle déchetterie ainsi qu'une déchetterie mobile.

En 2019, Saint-Flour Communauté a mis en place un groupe de travail associant élus et agents du service de collecte des déchets ménagers et assimilés afin d'harmoniser le service sur l'ensemble du territoire et d'en maîtriser les coûts. Au terme des échanges, une nouvelle organisation du service de collecte des déchets ménagers a été mise en œuvre au mois d'août 2019 sous forme expérimentale. Une évaluation est en cours en lien avec les 53 communes du territoire.

La collecte du verre en points d'apports volontaires et des déchets verts est gérée par le SYTEC. Ce syndicat assure également la collecte et le traitement des boues de station d'épuration grâce à une unité mobile de récupération des boues issues de l'assainissement collectif.



5.4.b LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

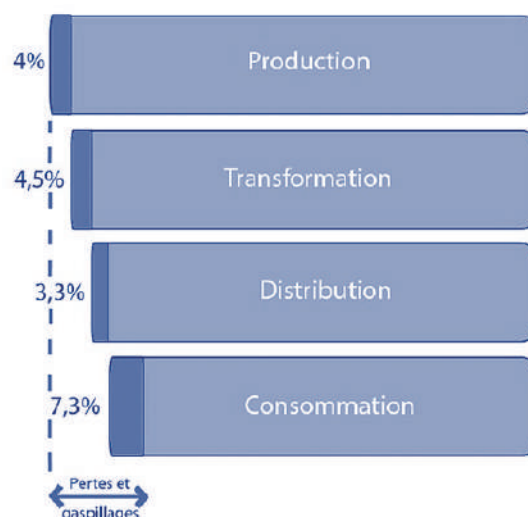
Source : ADEME 2018 ; VERNIER 2016a; 2016b;

À première vue, le gaspillage alimentaire est associé à ce qui est jeté par les ménages, pourtant chaque maillon de la chaîne alimentaire participe à ce gaspillage.

Une étude nationale, menée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), met en avant les taux de perte et de gaspillage au sein de la chaîne alimentaire. Ces pertes ont un impact financier et environnemental pour chacun des acteurs.

Le graphique ci-contre met en avant le pourcentage de pertes et gaspillages par étape de la chaîne alimentaire ainsi que le pourcentage total de pertes et gaspillages.

Entre la production, la transformation et la distribution, le taux de perte est globalement le même. Par contre, au niveau de la consommation, celui-ci est quasiment doublé. Il y a donc un réel travail à réaliser auprès des ménages.



DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une initiative menée par le SYTEC au sein des écoles communales

Avec la mise en œuvre de la lutte contre le gaspillage alimentaire se joue la possibilité d'atteindre des objectifs d'approvisionnement local et de qualité (loi EGalim) dans les restaurations collectives sans impacter le tarif proposé aux familles.

Par la réduction des produits alimentaires jetés, il est visé de réaliser des économies :

- en diminuant les quantités commandées ;
- en favorisant l'achat de produits bruts et de saison.

Ces changements de comportement ont pour finalité de pouvoir réorienter les commandes vers des produits de qualité supérieure et issus de circuits de proximité. Ainsi les tarifications proposées aux bénéficiaires ne sont pas impactées.

Durant l'année 2015, le SYTEC a répondu à l'appel à projets « 1000 restaurants scolaires contre le gaspillage alimentaire ». Lauréat de cet appel à projets, durant l'année scolaire 2016/2017, le SYTEC a pu accompagner 23 communes

volontaires du territoire pour atteindre l'objectif de réduire de 30% les pertes et le gaspillage alimentaire au sein de leurs cantines scolaires.

Les trois actions phares menées durant ce projet ont été :

- Le challenge anti-gaspi à la cantine ;
- La définition d'un règlement intérieur ;
- La rédaction de cahier de quantité.

Les résultats ont été concluants et au-dessus de l'objectif fixé avec 44% de gaspillage en moins par jour, ce qui équivaut à 30kg/jour du total des quantités gaspillées :

- 39% soit 17kg/j ont été « sauvés » dans les plats avant le service aux usagers ;
- 52% soit 12kg/j ont été « sauvés » dans les assiettes de chacun des usagers.

L'accompagnement a été suspendu mais les écoles volontaires continuent d'appliquer les conseils qui leur avaient été transmis. Enfin, au niveau intercommunal, une réflexion est en cours pour donner une continuité à cette action.

Une initiative portée par le Conseil Départemental du Cantal (CD 15) au sein des collèges volontaires

En partenariat avec le CD 15, le laboratoire Terana et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne, cinq collèges (dont le collège Blaise Pascal de la Ville de Saint-Flour) se sont engagés dans la lutte anti-gaspillage alimentaire.

Débutée lors de l'année scolaire 2020-2021, la démarche, conduite pour 3 années, a pour objectifs de :

- Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines.
- Favoriser l'achat de produits frais, de qualité et locaux.

La première année a été rythmée par un diagnostic de la préparation des repas à la desserte : bilan de fonctionnement en cuisine, des menus et du

matériel, sensibilisation de toutes les parties prenantes (gestionnaire, équipe en cuisine, équipe pédagogique, élèves...), tri et pesée des déchets à partir d'un menu type.

À la suite de ce diagnostic, une réflexion a été menée pour définir les nouvelles actions nécessaires. Enfin, avec la mise œuvre de ces nouvelles recommandations, des pesées comparatives, à partir du menu type, ont été réalisées afin de mesurer les effets des actions.

Les premières données au sein des cinq collèges sont encourageantes et démontrent qu'une marge d'amélioration est encore possible pour la suite du projet.

Un projet de réinsertion sociale par la lutte contre le gaspillage alimentaire : Les fruits de l'amitié

En 2018-2019, le service « emploi-insertion », du Conseil départemental du Cantal, a eu l'opportunité, avec des crédits spécifiques, de mettre en œuvre un projet de réinsertion sociale par la transformation de fruits et légumes récupérés auprès de certaines grandes surfaces du territoire.

En s'inspirant d'une action menée sur un autre territoire, ce projet a permis de réunir différents partenaires :

- Certaines grandes et moyennes surfaces et des primeurs pour le don des fruits et légumes qui allaient être jetés ;
- L'EPLEFPA des Hautes Terres de Saint-Flour concernant l'application des règles d'hygiène et l'encadrement dans l'atelier de transformation ;
- L'association Saint-Vincent, le Centre Social Sanflorain Jean Julhe, les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire et l'épicerie sociale du CCAS de Saint-Flour pour la distribution des pots de confiture ;
- Le service « emploi-insertion » du Conseil départemental du Cantal pour l'encadrement et le suivi des bénéficiaires de l'action.

En quelques chiffres, 350kg de fruits ont été récupérés et 1000 pots de confitures ont été fabriqués avec une transformation menée toutes les deux semaines.

De plus, une formation, proposée par le SYTEC, a été réalisée auprès des bénéficiaires pour les

sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les bénéficiaires du projet ont été satisfaits d'être intégrés dans un programme, qui en les accompagnant, permet aussi d'aider d'autres personnes dans le besoin (don des confitures).

Actuellement, ce projet est dans l'attente d'être repris par une structure pouvant le mener de façon pérenne.



ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT / LA GESTION DES DÉCHETS ET DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les enjeux de la gestion des déchets et du gaspillage alimentaire

La gestion des déchets et du gaspillage alimentaire fait face à un double enjeu : d'un côté, au niveau individuel, le changement de comportement et de l'autre côté, au niveau politique et professionnel, une implication dans des projets vertueux de réduction du gaspillage alimentaire et de compostage des déchets organiques.

Le SYTEC et Saint-Flour Communauté travaillent à répondre à ces problématiques. En amont de la production des déchets avec notamment des ateliers de sensibilisation et en aval avec une gestion différenciée des déchets selon leur origine. Face aux évolutions du secteur et aux incidences sur les coûts de traitement des déchets, Saint-Flour Communauté doit réduire ses déchets organiques et mieux les valoriser. Pour ce faire, une étude va notamment être confiée au SYTEC pour définir des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets.

SOUS-THÉMATIQUE

Enjeux

GESTION DES DÉCHETS

Dans le cadre du SYTEC, en lien avec le tissu associatif :

- Mailler le territoire de composteurs ;
- Être acteur des initiatives de réduction des ordures ménagères.

Développer l'utilisation de contenants recyclables et leur réutilisation, favorisant l'économie circulaire.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

S'appuyer sur des initiatives réussies et en cours de lutte anti-gaspillage sur le territoire.

Favoriser la mise en œuvre de la lutte anti-gaspillage alimentaire au niveau des professionnels (distributeurs, restauration hors domicile) dans le cadre du SYTEC.

Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective.

5.5 UN TERRITOIRE SITUÉ EN TÊTE DE DEUX BASSINS VERSANTS

5.5.a LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les milieux aquatiques sont très représentés sur le territoire communautaire tant par la densité du réseau hydrographique (2 075 km de cours d'eau) que par la multitude de sources, de zones humides ou de plans d'eau.

D'après les données disponibles sur le territoire de Saint-Flour Communauté, les zones humides représentent 6 404 ha, soit environ 4,6 % du territoire. Leur répartition en nombre et en surface varie selon les secteurs. Elles forment d'importants corridors diffus et sont donc un élément essentiel de la Trame Bleue du territoire.

Les ruisseaux et rivières se jettent principalement dans la Truyère puisque 87% du réseau hydrographique sont rattachés à l'Unité Hydrographique de Référence « Truyère » sur le bassin Adour-Garonne. Seule une frange nord-est du territoire relève du bassin Loire-Bretagne.

La Truyère est un axe qui a été privilégié dès les années trente à soixante pour le développement de l'hydroélectricité avec la présence de 3 grands barrages (Sarrans, Lanau et Grandval) qui représentent une surface de plans d'eau de 2 240 ha. Les caractéristiques paysagères liées à l'ennoisement de la vallée de la Truyère et sa nature sauvage ont attiré l'attention des services de l'État, qui ont initié en 2014 une procédure de classement au titre des sites « *dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue (...) pittoresque un intérêt général* » (loi du 2 mai 1930). Le classement du site des « Gorges et vallées ennoyées de la Truyère et du Bès, Garabit-Grandval » devrait être prononcé prochainement, et apportera ainsi une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces paysages.

Au-delà de la richesse naturelle et paysagère que la présence de l'eau apporte sur le territoire, c'est la ressource elle-même, son importance pour les activités humaines et le pouvoir de rétention des différents milieux qui sont aussi une véritable richesse.

Le territoire se compose ainsi de 5 masses d'eau souterraines libres qui présentent toutes un bon état quantitatif et chimique.

La ressource aquifère est, quant à elle, principalement associée au volcanisme ou au socle. Elle est donc majoritairement affleurante et peu capacitive. Sur les 45 masses d'eau superficielles recensées, 71% d'entre elles présentent un bon état écologique (dont 12 masses d'eau en état écologique moyen et 1 masse d'eau en état médiocre).

Les principales pressions identifiées sur le territoire sont associées à l'assainissement et aux pollutions azotées diffuses d'origine agricole. L'ensemble des cours d'eau du territoire sont couverts par un outil de gestion des milieux aquatiques, à l'exception du Siniq mais sur lequel une réflexion est actuellement en cours avec les collectivités concernées par le bassin versant Bromme, Siniq et Goul (carte ci-contre).



- Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère (2019-2024) ;
- Contrat territorial vert et bleu de l'Alagnon (2017-2022) ;
- Contrat territorial du Haut-Allier (2021-2026) ;
- Plan pluriannuel de gestion du bassin du Rementalou, du Levandès et du Lebot ;
- Plan pluriannuel de gestion du bassin du Bès et de ses affluents.

5.5.b EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

L'Alimentation en Eau Potable (AEP) repose majoritairement sur les aquifères et les nombreuses sources du territoire. Pour les 53 communes de Saint-Flour Communauté, on compte 6 Syndicats Intercommunaux de l'Eau Potable (SIEP), couvrant 33 communes. Pour les 30 communes restantes, l'alimentation en eau potable est gérée par les communes à partir d'une multitude de points de prélèvements. Elles assurent en régie les missions de production, de transfert et de distribution de l'eau potable. La qualité microbiologique et le rendement des réseaux sont très variables selon les secteurs, avec une protection incomplète de certains captages (103 captages protégés sur les 269 existants) :

- La conformité microbiologique de l'eau au robinet est relativement hétérogène (entre 52,80% et 100%). La majorité des communes possède une bonne qualité d'eau du robinet avec une conformité oscillant entre 75% et 100% pour 37 communes. Elle est indéterminée pour 13 communes ;
- La conformité physico chimique de l'eau du robinet est très bonne avec 38 communes possédant un taux de 100%. Elle est indéterminée pour 13 communes. Le taux le plus faible est de 77,8% ;
- Le rendement du réseau de distribution est très variable et se situe entre 26,10% et 99,74% ;
- Le renouvellement des réseaux d'eau potable est très faible (entre 0% et 2,40%).

La Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) du Conseil Départemental du Cantal dénombre 84 stations d'épurations (S.T.E.P.) sur l'ensemble du territoire communautaire. Ainsi, tous les principaux cours d'eau sont concernés par des rejets d'assainissement

collectif. Malgré ce nombre important de STEP, 12 communes n'ont pas d'installation pour l'assainissement collectif. Au total, les STEP comptabilisent 35 171 équivalent-habitants, ce qui est bien au-dessus de la population totale du territoire. Ceci s'explique notamment par des surdimensionnements des ouvrages liés parfois à la récupération d'eaux pluviales. L'assainissement non collectif comporte 5 401 installations qui sont contrôlées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de Saint-Flour Communauté. Le nombre d'Équivalent-Habitant (EH) moyen par installation est de 2,5, ce qui correspond à 13 502 EH pour l'assainissement non collectif.

5.5.c L'INFLUENCE DE L'AGRICULTURE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

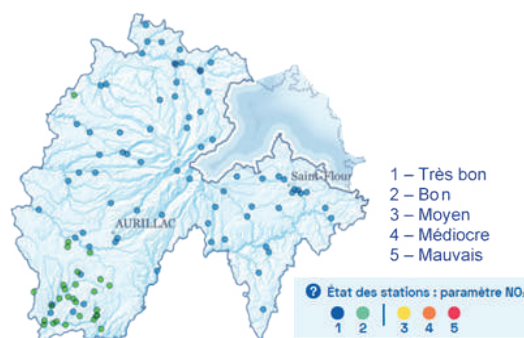
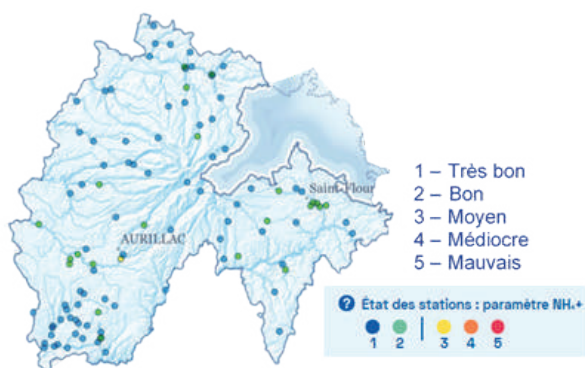
Source : Agence de l'Eau Adour Garonne 2020

Comme toute activité humaine, l'agriculture a un impact sur la qualité de l'eau. Généralement, lors des analyses, plusieurs molécules se retrouvent dans l'eau, du fait des activités agricoles : des nitrates (composant des engrais) et des molécules phytopharmaceutiques (molécules composant les pesticides).

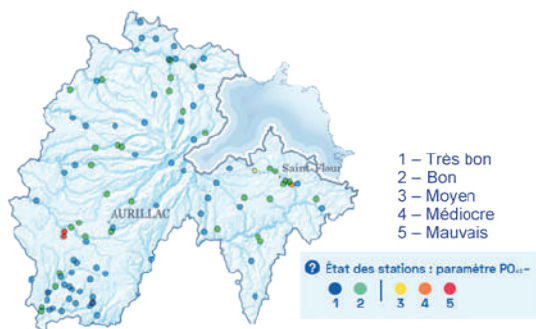
Des structures mènent régulièrement des études pour mesurer la qualité de l'eau. L'Agence de l'eau Adour-Garonne, dispose notamment d'un réseau de suivi où plusieurs composants en lien avec l'activité agricole sont mesurés :

L'ammonium (NH_4) qui est un indicateur de pollution de l'eau par des rejets organiques d'origine agricole, domestique ou industrielle.

Le nitrate (NO_3) qui est un indicateur de pollution de l'eau par des rejets diffus d'engrais minéraux ou organiques non utilisés par les plantes ou par des rejets ponctuels d'eaux usées domestiques, agricoles ou industrielles.



L'ortho phosphate (PO_4) caractéristique des pollutions agricoles, industrielles et domestiques.

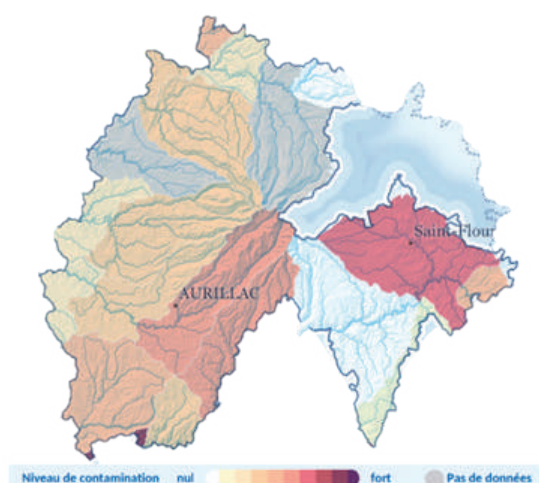


Les mesures de l'eau pour les différentes molécules montrent un état globalement satisfaisant de la qualité de l'eau, avec une dégradation légèrement plus élevée aux abords de Saint-Flour. Cela s'explique notamment par la pression urbaine plus forte aux alentours de la ville centre.

Les produits phytosanitaires, substances chimiques de synthèse, utilisés pour contrôler la présence de végétaux, champignons ou insectes considérés comme nuisibles aux cultures.

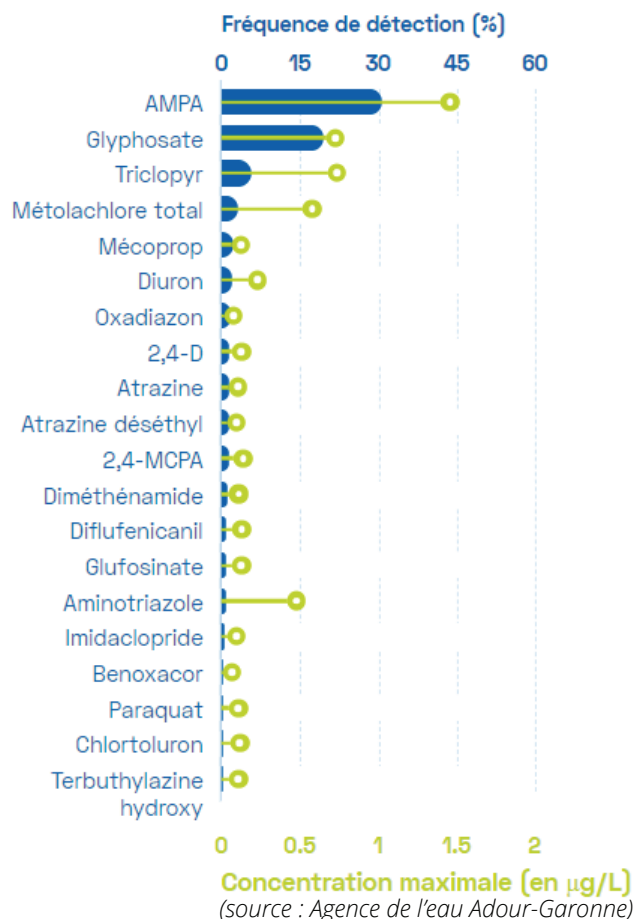
La carte de contamination par les phytosanitaires met en avant une dégradation plus forte au Nord-Est de l'intercommunalité avec principalement une présence de glyphosate (désherbant) et d'AMPA (composant du glyphosate mais aussi des systèmes de réfrigération, des détergents industriels et domestiques, des lessives...). Cette différence géographique de contamination peut s'expliquer notamment par la présence des cultures dans ce secteur. Tandis que l'autre partie est plutôt destinée aux pâturages qui nécessitent peu d'intrants, limitant ainsi les ruissellements et les lessivages des sols.

Carte de contamination phytosanitaire entre 2012 et 2018
(source Agence de l'eau Adour-Garonne)



Le niveau de contamination a été déterminé en tenant compte du nombre de molécules détectées ainsi que de la concentration totale maximale mesurée. Une contamination nulle signifie qu'il n'y a eu aucune détection alors qu'une contamination forte signifie qu'il a été détecté plus de 50 molécules avec une concentration totale maximale supérieure à 10 µg/L. Seules les campagnes entre 2011 et 2018 ayant des mesures pour 134 molécules sélectionnées ont été utilisées. Les mesures ont été agrégées à l'échelle du sous-secteur hydrographique.

Département Cantal Molécules les plus retrouvées entre 2012 et 2018



LE DIAGNOSTIC ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT / LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les enjeux de la gestion des milieux aquatiques et de l'assainissement

Située en tête de deux bassins versants, avec un chevelu de cours d'eau conséquent et de nombreuses zones humides, Saint-Flour Communauté est un territoire prédominé par la ressource en eau.

Malgré le fait que 71% des masses d'eau du territoire soient classées en bon état, certaines pressions sont observées. À titre d'exemples, le niveau de contamination aux phytosanitaires est élevé en Planèze et en Margeride et de nombreux systèmes d'assainissement ne sont pas en conformité.

Aussi, dans le cadre de la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI, Saint-Flour Communauté est engagée dans des dispositifs de sauvegarde de la ressource en eau et d'accompagnement du monde agricole pour sa préservation et son usage réfléchi.

SOUS-THÉMATIQUE	Enjeux
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	Atteindre le bon état écologique des masses d'eau du territoire par la mise en oeuvre des outils de gestion des milieux aquatiques (contrat de progrès, plan pluriannuel de gestion...) Être vigilant face aux opérations de drainage des zones humides.
ASSAINISSEMENT	Suivre l'efficacité des systèmes d'assainissement.
AGRICULTURE	Accompagner et soutenir le milieu agricole dans la mise en oeuvre de pratiques vertueuses pour la qualité et la préservation de la ressource en eau.

5.6 UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET VALORISÉ AFFIRMANT L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

Source : Campus Développement (Diagnostic environnemental PLUi - Tome 2) 2019c

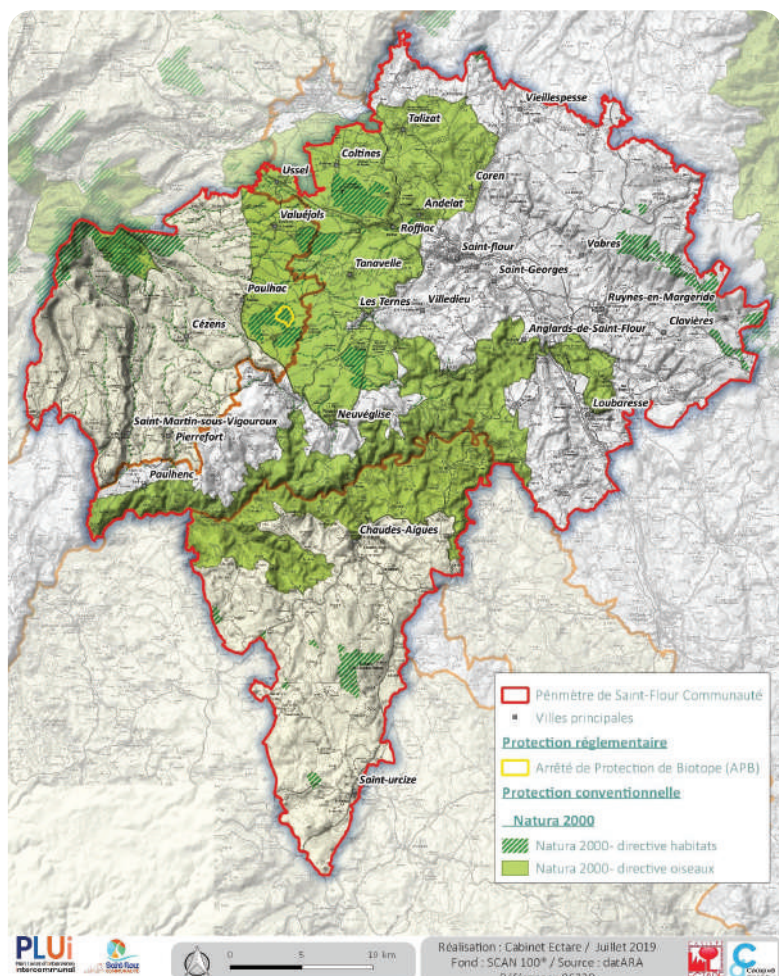
Les activités humaines ont une influence sur le milieu naturel dont la biodiversité est un maillon indispensable. Or cette dernière joue notamment un rôle majeur dans les pratiques agricoles (pollinisation, protection des cultures, qualité des sols, diversités floristiques et faunistiques...). Il est donc pertinent, à notre échelle, de travailler pour préserver et protéger cette biodiversité afin de favoriser une agriculture de qualité et durable.

Différents outils réglementaires tendent aussi à agir en faveur de la protection de la biodiversité.

5.6.a LES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

Le territoire de Saint-Flour Communauté, de par sa superficie de 1366 km² et sa faible densité de population (17,4 hab/km²), bénéficie d'un patrimoine naturel riche et préservé. Ainsi 75% de ses espaces appartiennent à un zonage de protection naturaliste. Ces zonages, sans interdire les activités humaines, permettent d'en concilier les usages de

ces terres et ainsi de protéger et maintenir la biodiversité.



ZONAGES NATURA 2000

Ils constituent un réseau cohérent d'espaces protégés en vue d'assurer le maintien de la biodiversité des habitats naturels et des espèces sauvages rares et/ou menacées à l'échelle européenne.

Ils reposent sur 2 directives :

- Habitats-Faune-Flore pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages.
- Oiseaux pour la conservation des oiseaux sauvages.

Le territoire est couvert par 10 sites Natura 2000 :

- 10 000 ha, soit 7 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive Habitat.
- 45 000 ha, soit 3 Zones de Protection Spéciales (ZPS) issues de la Directive Oiseaux.

PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR)

Ils recouvrent 40% du territoire :

- 22% (31 000 ha) pour le PNR de l'Aubrac ;
- 19% (27 000 ha) pour le PNR des Volcans d'Auvergne.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Il est défini par une procédure visant la conservation de l'habitat d'espèces protégées.

Le territoire de Saint-Flour Communauté est doté d'un APPB sur la commune de Cussac : la narse de Lascols. D'une superficie de 105 ha, elle a été créée le 11 août 1983.

AUTRES ZONAGES DE PROTECTION

Sur la commune de Deux-Verges une réserve Biologique Dirigée a été créée le 26 novembre 2004 : « Réserve Biologique du Puy de la Tuile » d'une superficie de 23,53 ha.

5.6.b LES ZONAGES D'INVENTAIRE

ZNIEFF (ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE)

C'est un outil de connaissance sans valeur juridique. Il permet de repérer la richesse patrimoniale des sites retenus pour des études environnementales et de planification.

ZNIEFF de type 1

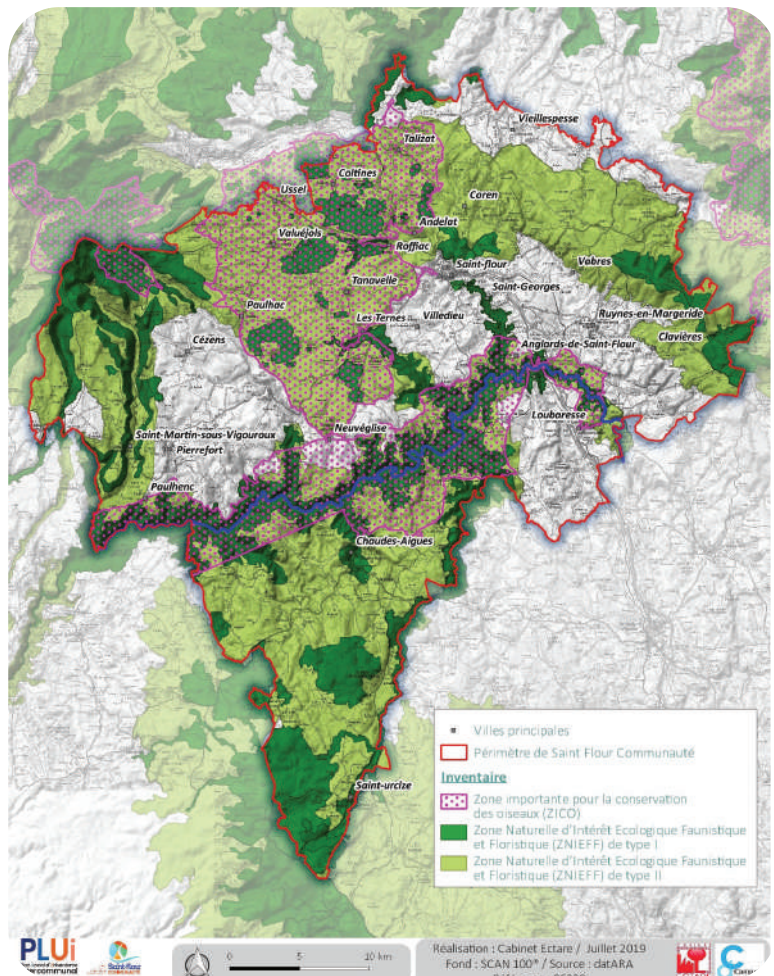
Ce sont des sites de superficie généralement limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

- 42 sites
- 33 000 ha
- 24 % du territoire

ZNIEFF de type 2

Elles concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes pouvant inclure des ZNIEFF de type 1.

- 9 sites
- 100 000 ha
- 75% du territoire



LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Il s'agit d'espaces « *dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier en égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent* ».

Deux ENS sont présents sur le territoire :

Le Puy de la Tuile

- Commune de Deux-Verges ;
- Essentiellement peuplé de résineux, interrompus par des landes et des tourbières ;
- 13 habitats naturels d'intérêt patrimonial notable et un cortège floristique remarquable.

La tourbière des Vergnes des Mazes

- Commune de Lieutadès ;
- 7 ha avec un ensemble d'habitats humides et d'espèces végétales protégées.

5.6.c LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Selon le Grenelle de l'Environnement « *La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels* ».

La TVB, outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, a été définie par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Auvergne, qui se nomme aujourd'hui Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les projets de documents d'urbanisme (SCoT de l'Est Cantal et PLUi de Saint-Flour Communauté) s'appuient sur les enjeux et objectifs en termes de continuités écologiques qui ont été mis en avant par la TVB.

Sur le territoire intercommunal, la trame verte est composée de :

- Réservoirs de biodiversité à préserver ;
- Corridors diffus à préserver.

La trame bleue est constituée de :

- Cours d'eau à préserver ;
- Cours d'eau à remettre en bon état ;
- Zones humides et espaces de mobilité des cours d'eau à préserver ou remettre en bon état.

Grâce à l'analyse de ces milieux naturels, des sous-trames écologiques ainsi qu'une liste non exhaustive d'espèces pouvant être considérées comme représentatives et emblématiques de ces sous-trames, ont été définies pour orienter la préservation.

La TVB de Saint-Flour Communauté s'est traduite, depuis 2017, par la mise en place d'un programme de restauration de murets en pierres sèches, de plantation de haies et de restauration de mares. Ces chantiers sont encadrés par le service Environnement de Saint-Flour Communauté avec la participation de nombreux partenaires parmi lesquels : Bastiston Paisana, l'EPLEFPA des Hautes Terres, la Mission Haie Auvergne ou encore le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne.



PHOTO : © HERVÉ VIDAL

5.6.d DES MESURES AGRICOLES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Le milieu agricole façonne le paysage et la biodiversité associée, il joue donc un rôle important pour sa préservation. Ainsi, des mesures, au niveau européen, sont proposées pour accompagner les agriculteurs.

LES AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

La PAC est une politique européenne visant à soutenir le monde agricole. Des aides sont attribuées aux agriculteurs en fonction du type de surface qu'ils exploitent et du mode de gestion qui y est pratiqué. Parmi ces aides, certaines sont favorables à la préservation de la biodiversité. La nouvelle PAC sera en place pour la période 2023-2027. Il est attendu de cette dernière qu'elle soit plus « verte », en faveur de pratiques agricoles durables.

LES PRAIRIES SENSIBLES

Saint-Flour Communauté est largement couverte de prairies, dont une large partie d'entre elles sont classées prairies sensibles.

LE MAINTIEN DES HAIES

Une aide de la PAC est attribuée aux agriculteurs ayant des haies sur leur parcelle, cette aide est attribuée sous conditions (maintien pluriannuel de la haie, taille hors période de nidification...).

Le service environnement de Saint-Flour Communauté, à travers l'animation des sites Natura 2000, mène fréquemment des campagnes de plantation de haies sur les parcelles d'agriculteurs volontaires. Ces plantations sont réalisées, généralement, en partenariat avec l'EPLEFPA des Hautes Terres, permettant ainsi la mise en place de chantiers pédagogiques écoles.

LA MISE EN PLACE DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Les MAEC accompagnent les agriculteurs volontaires dans le développement ou le maintien de pratiques combinant les performances économiques et environnementales. C'est un outil clé pour le déploiement du projet agroécologique français. Depuis 2015 des MAEC systèmes sont proposées permettant une approche globale de l'exploitation agricole.

Ces MAEC sont strictement proposées aux éleveurs présents sur les sites Natura 2000 et ont été souscrites sur les sites Natura 2000 de la Planèze, des Gorges de la Truyère, des Monts du Cantal et de l'Aubrac.

LE PROJET DE SEMENCE LOCALE

Depuis 2017, Saint-Flour Communauté pilote des expérimentations de récolte et de semis de graines issues de prairies naturelles en collaboration avec des agriculteurs, l'EPLEFPA des Hautes Terres, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Auvergne, le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC), Geysier, l'INRAE et l'association Les Tracteurs de la Vallée du L' Ander. Depuis 2020, ce partenariat s'est élargi à Hautes Terres Communauté, le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon (SIGAL) et la Chambre d'agriculture du Cantal.



Le besoin de créer des savoirs, sur la production et l'utilisation de telles semences paysannes, provient d'agriculteurs souhaitant disposer de semences économiques dont la diversité et la génétique sont adaptées aux conditions pédoclimatiques locales. L'objectif est d'implanter une prairie naturelle en remplacement de cultures de céréales ou en vue de restaurer une surface dégradée.

Pour le territoire, l'intérêt est de maintenir et restaurer le patrimoine que représentent les prairies à flores autochtones puisqu'elles jouent un rôle essentiel pour les paysages, la biodiversité et la qualité des productions.

L'objectif du projet est de connaître la pertinence de cette pratique sur les plans technique, économique, écologique et social. Pour cela, plusieurs expérimentations sont menées dans de multiples conditions chez les différents agriculteurs, sur l'exploitation de l'EPLEFPA des Hautes Terres et sur le site INRAE de Marcenat.

Ce projet teste et collecte des savoirs à chaque étape de la mise en œuvre du processus. Les conditions préalables au lancement résident dans : le choix des parcelles donneuses et receveuses, la date de récolte, les méthodes de récolte, les phases de séchage, de tri et de stockage, les méthodes de semis et enfin la gestion de la parcelle semée. Le projet a également pour but d'étudier les conditions de structuration d'un collectif d'agriculteurs en vue d'atteindre une autonomie décisionnelle et organisationnelle.

LE DIAGNOSTIC

ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT / LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les enjeux de préservation de la biodiversité

Le territoire de Saint-Flour Communauté a la chance d'être largement couvert par des zonages liant activités humaines et préservation de la biodiversité. Ainsi, ces milieux naturels préservés sont bénéfiques aux activités agricoles, à la résilience face au changement climatique, à l'attractivité du territoire, à la qualité de vie etc.

Les systèmes alimentaires vertueux contribuent donc à la préservation de cette biodiversité en mettant en valeur les productions respectueuses de l'environnement, l'achat de produits issus de systèmes durables, ...

SOUS-THÉMATIQUE	Enjeux
ZONAGES	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les milieux naturels par la mise en oeuvre des outils de gestion. Concilier activités humaines et préservation de la biodiversité. Conforter l'attractivité touristique du territoire, qui constitue un élément moteur de l'économie locale, en s'appuyant sur les richesses naturelles.
ACTIVITÉ AGRICOLE	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les consommateurs au lien entre produits achetés et biodiversité préservée. Maintenir et développer des productions qualitatives en valorisant les spécificités du territoire et notamment son environnement préservé. Être acteur du développement des pratiques agroécologiques.